



Parlements contre la violence envers les femmes Campagne et programme de l'UIP

Lancé en 2008, le programme de l'Union interparlementaire (UIP) sur la violence faite aux femmes accompagne les parlements dans leurs efforts visant à prévenir toutes les formes de violence envers les femmes et à lutter contre ce fléau aux niveaux international, régional et national. Il s'inscrit dans une démarche plus large engagée par l'UIP pour créer un environnement politique et législatif favorable aux droits des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes, à travers les parlements. Pour susciter ce changement, la stratégie de l'UIP fait intervenir les hommes et les femmes parlementaires et s'appuie sur leur autorité politique, leur rôle et leurs responsabilités au sein du processus d'élaboration des politiques, et leurs relations avec les électeurs. L'UIP met en œuvre cette stratégie en renforçant les capacités des parlements et des parlementaires, en leur apportant un soutien, des compétences techniques en matière de politique et de législation, des outils et des documents de formation, et en menant des activités de sensibilisation et de mobilisation.

Priorité 1 : Contacts entre pairs et mise en place de stratégies régionales

Pour sensibiliser les parlements et leurs membres au thème de la violence à l'égard des femmes et des filles et renforcer leurs aptitudes à prévenir cette violence et la combattre, l'UIP a organisé six séminaires régionaux à l'intention des parlements. Ces séminaires se sont déroulés en **Europe** (migrations et violences à l'encontre des femmes en Europe), en **Amérique latine** (application de la législation contre les violences faites aux femmes), dans les **pays arabes** (Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et violence envers les femmes), en **Afrique centrale et de l'Ouest** (légiférer contre les violences faites aux femmes et aux filles), en **Asie** (la législation et sa mise en application pour prévenir la violence envers les femmes et répondre à cette violence) et en **Afrique de l'Est et australe** (prévenir et combattre la violence faite aux femmes et aux filles grâce à l'application de la législation).

Ces ateliers ont donné lieu à des discussions approfondies, à un échange d'expériences, à des contacts et des enseignements entre pairs, et à la définition de stratégies communes pour aborder des situations semblables et lutter contre les formes de violence particulières qui touchent tous les pays d'une région donnée. Dans le prolongement de ces séminaires régionaux, les parlements de nombreux pays mènent une action nationale pour s'assurer de la mise en œuvre des recommandations.

Priorité 2 : Une action parlementaire ciblée au niveau national

L'une des principales difficultés rencontrées dans la lutte contre la violence envers les femmes et les filles est liée au fait qu'il s'agit d'un problème épineux, qui trouve ses racines dans l'inégalité entre hommes et femmes, la discrimination et les stéréotypes. Par conséquent, le fait de prendre des initiatives nationales concrètes tenant compte de ce contexte politique et social plus large servira à accélérer les progrès pour mettre fin à ce fléau.

L'UIP apporte son aide aux parlements pour cerner et examiner la législation et les pratiques discriminatoires envers les femmes et les filles. L'UIP soutient également les parlements saisis de projets de loi concernant la violence envers les femmes et ceux qui élaborent une législation pertinente. Dans ces efforts, le rôle de l'UIP consiste essentiellement à renforcer la capacité institutionnelle et technique des parlements et des parlementaires, à encourager les alliances entre parlementaires de différents partis et à promouvoir la coopération entre parlementaires, société civile et associations de citoyens.

a. Elaboration de législations sur la violence contre les femmes

- **Maldives : adoption d'une proposition de loi sur la violence familiale**

En 2012, le Parlement des Maldives a adopté une proposition de loi sur la violence conjugale à l'élaboration de laquelle l'UIP s'était associée en offrant des services consultatifs et en fournissant des données comparées sur la législation en vigueur dans d'autres pays. Ce texte est un bon exemple de collaboration entre les différents partis politiques et entre parlementaires, hommes et femmes, pour une cause commune. Il est le fruit d'une initiative de la branche féminine du parti de l'opposition. Il a été soumis par une jeune parlementaire et rédigé par un homme. Il a été soutenu par le parti au pouvoir et les deux partis ont travaillé main dans la main à l'adoption de ce texte. Il est actuellement question que l'UIP apporte son concours au Parlement pour l'aider à s'assurer de l'application efficace et coordonnée de la nouvelle loi et à en élaborer une sur les violences sexuelles et le harcèlement sexuel.

- **Burkina Faso et Togo : des projets de lois générales sur la violence faite aux femmes et aux filles ont été déposés au Parlement**

L'Assemblée nationale du Burkina Faso et l'UIP ont organisé, deux jours durant, une consultation publique sur les différentes formes de violence, leurs causes, leur ampleur, ainsi que leurs conséquences et les difficultés qui se posent pour y remédier. Il s'agissait là de la première étape en vue de la rédaction d'un projet de loi visant à combattre la violence faite aux femmes et aux filles. A la suite de cette consultation, un comité de rédaction composé de parlementaires et de représentants de la société civile a été mis en place pour rédiger le projet de loi, avec le concours de l'UIP. Le texte en question a été soumis au Parlement et transmis au Gouvernement pour observations et modifications. Il vise à apporter une solution globale à la violence faite aux femmes et aux filles et comporte à ce titre non seulement des dispositions destinées à réprimer les auteurs de violences, mais aussi à prévenir ces actes et à protéger et accompagner les victimes. Enfin, ce texte englobe différentes formes de violence, parmi lesquelles les violences conjugales, le mariage précoce ou forcé et d'autres traditions préjudiciables, le viol au sein du couple, la violence sexuelle et le harcèlement sexuel.

Sur le même principe, l'UIP a aidé l'Assemblée nationale du Togo à élaborer un projet de loi qui a désormais été déposé devant le Parlement et est en instance devant la commission compétente. L'UIP aide en outre le groupe informel des femmes parlementaires à mettre au point une campagne pour promouvoir l'adoption de ce texte.

b. Engager l'électorat

- **Mali : consultations par le Parlement en vue de l'adoption d'une loi sur les mutilations génitales féminines (MGF)**

Avant le déclenchement du conflit au Mali, l'UIP avait soutenu des missions de sensibilisation sur les mutilations génitales féminines, à Bamako, Kayes, Sikasso et Ségou. Ces missions marquaient le début d'un processus de consultation sur un projet de loi contre les MGF. Des discussions sont à présent en cours avec le Parlement en vue de l'organisation de séances de formation à l'intention des parlementaires, sur la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU, en particulier en ce qui concerne la participation des femmes à l'effort de rétablissement de la paix et de prévention ou de riposte aux violences sexuelles et sexistes dans les situations de conflit ou de post-conflit.

- **Burundi : le Parlement s'apprête à adopter une loi sur la violence sexiste**

Au Burundi, l'UIP soutient les femmes parlementaires et le Parlement sur les questions liées aux droits des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes. Depuis 2007, plusieurs réunions ont été organisées pour permettre aux parlementaires, aux organismes publics, aux organisations de la société civile et aux associations de femmes de discuter des priorités législatives pour les femmes. Une étude portant sur les priorités législatives a aidé les différentes parties prenantes à définir l'ordre du jour. En 2009, le Code pénal a été examiné au Parlement du Burundi et des amendements visant à sanctionner diverses formes de violence envers les femmes y ont été apportés par les femmes parlementaires. L'UIP a aidé le Parlement à organiser un séminaire consultatif sur les violences sexistes. Une centaine de personnes issues du Parlement, des ministères, d'organismes de défense des droits de l'homme, des organes des forces de l'ordre, de la société civile et des médias ont pris part à ces consultations destinées à les sensibiliser à la nécessité d'adopter une loi sur les violences sexistes et donc de l'inscrire parmi les priorités de l'agenda politique national. Le ministre des Droits de l'homme et de l'égalité des sexes a soumis un projet de loi sur la violence sexiste au Conseil des ministres pour un premier examen, avant de le déposer au Parlement. L'UIP a fourni une formation aux parlementaires pour les aider à sensibiliser le public à la législation contre les violences sexistes et à ne plus accepter les comportements et les habitudes socio-culturelles excusant cette violence.

c. Amender les lois discriminatoires

L'inégalité et la discrimination ayant été définies comme les causes principales de la violence envers les femmes, l'UIP apporte son aide sous forme de formations destinées aux parlementaires et au personnel parlementaire en ce qui concerne l'application de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'identification des lois discriminatoires et leur amendement. **En Jordanie**, par exemple, le soutien à long terme de l'UIP a permis de renforcer les liens et de développer la coopération entre les parlementaires, les ministres et les représentants de la société civile, en vue d'examiner les dispositions juridiques discriminatoires et de les éliminer.

Priorité 3 : Se prononcer contre la violence faite aux femmes

Il est essentiel que les parlementaires soient à même de façonner l'opinion publique et de faire pression pour que la violence envers les femmes soit traitée de manière prioritaire. L'UIP ne manque pas une occasion de sensibiliser les parlementaires à l'ampleur du problème et aux mesures à prendre pour établir un cadre juridique valable, veiller à sa mise en œuvre, sensibiliser le public et s'assurer son soutien.

Chaque année, l'UIP encourage les parlements à organiser des manifestations spéciales pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et les 16 Journées de mobilisation contre la violence sexiste. A la suite de ces manifestations, de nouvelles résolutions ont été adoptées et au Parlement des débats ont eu lieu, des discours ont été prononcés et des expositions organisées. Les parlementaires ont participé à des ateliers, des conférences de presse, des émissions de radio et de télévision, et ont eu des discussions avec des associations de femmes et des organisations de la société civile.

4) La voie à suivre

Dans le cadre de ce programme, des liens de plus en plus proches seront noués avec les parlements au niveau national et à plus long terme. L'UIP continuera à aider les parlements de différentes régions à renforcer leurs capacités pour établir un cadre juridique solide et efficace afin de prévenir toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et de lutter contre ce fléau. De nouvelles activités sont prévues pour consolider le rôle des parlements dans la surveillance des lois existantes contre les violences faites aux femmes, en vue de les améliorer constamment. Ces activités consisteront notamment à apporter une assistance technique aux commissions ou aux caucus parlementaires chargés de surveiller la mise en œuvre de la législation contre la violence envers les femmes et d'évaluer son efficacité, à dispenser des formations spécifiques sur l'établissement des coûts liés aux violences faites aux femmes et l'adoption de budgets répondant aux besoins en matière d'égalité entre hommes et femmes, et à soutenir les missions parlementaires destinées à sensibiliser le public et à engager avec lui un dialogue ouvert sur la manière de faire évoluer les normes sociales et les attitudes discriminatoires.

L'UIP poursuivra ses efforts destinés à sensibiliser les parlementaires et à renforcer leur accès aux informations générales au niveau régional, notamment en élaborant et en diffusant des informations faciles d'accès à l'intention des parlementaires et des responsables de l'élaboration des politiques sur les enseignements tirés et les stratégies.

<http://www.ipu.org/wmn-f/vaw/overview.htm>

Février 2013